

Erythrée: Service militaire et désertion

Papier thématique

Rico Tuor

Weyermannsstrasse 10
Postfach 8154
CH-3001 Bern

Für Paketpost:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00


info@osar.ch
www.osar.ch

PC-Konto
30-16741-4
Spendenkonto
PC 30-1085-7

Berne, 23 février 2009

Impressum

EDITEUR

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR
Case postale 8154, 3001 Berne
Tél.: 031 370 75 75
Fax: 031 370 75 00
E-mail: info@osar.ch
Internet: www.osar.ch
Compte CCP: 30-1085-7

AUTEUR

Rico Tuor

VERSIONS

allemand / français


VERSION FRANCAISE

Golnaz Houchidar, Lausanne

PRIX

CHF. 20.-, 2,4 pourcent TVA incluse, frais de port en sus.

COPYRIGHT

© 2009  Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, Berne.
Copies et impression autorisées sous mention de la source.

Sommaire

1	Préambule	1
2	Processus de militarisation en Erythrée	2
2.1	Concept du FPLE	2
2.2	Introduction et fondements du service militaire obligatoire	3
2.2.1	Service militaire obligatoire durant la guerre de libération jusqu'en 1991	3
2.2.2	Service militaire obligatoire pendant la guerre contre l'Ethiopie .	5
2.2.3	Service militaire obligatoire après la guerre	5
2.3	Méthodes de rééducation des nouvelles recrues	6
2.4	Militarisation du système éducatif	7
2.5	Militarisation des organes politiques	8
3	Objection de conscience et mouvement croissant de fuite à l'étranger	8
3.1	Durcissement des conditions de sortie du pays	9
3.2	Banque de données pour la saisie informatique des déserteurs	10
3.3	Sanctions contre les familles des déserteurs	10
4	Persécution et incarcérations arbitraires	11
4.1	Incarcérations et torture des déserteurs et des objecteurs de conscience.....	12
4.2	Les prisonniers politiques.....	13
4.3	Persécution des communautés religieuses minoritaires	14
5	Torture et conditions inhumaines de détention	16
5.1	Méthodes de torture	16
5.2	Violences faites aux recrues féminines	17
5.3	Conditions de vie dans les prisons	17

1 Préambule

Dix-sept ans après la fin des combats militaires que le *Front de libération du peuple érythréen* (FPLE) a mené avec succès contre l'Ethiopie pour l'indépendance, l'Erythrée reste un des Etats les plus militarisés au monde. Le parti unique a obtenu la souveraineté nationale en 1993. Depuis 1991, le FPLE dont le nom a changé et se nomme depuis 1994 *Front populaire pour la démocratie et la justice* (PFDJ), est dirigé par Isayas Afewerki. A tous les niveaux de l'Etat, le parti exerce un pouvoir absolu.¹ Cette orientation politique donnée au pays après 1991 s'appuyait sur un concept socialiste visant une révolution sociale généralisée. Au cours du processus de militarisation, les dirigeants n'ont pas tenu compte du concept politique occidental formé par un ordre social démocratique et pluraliste.² En septembre 2001, l'opposition au sein du parti contre le Président Isayas Afewerki a été éliminée. Depuis lors, la dictature présidentielle s'est définitivement établie avec le soutien de l'armée et des forces de sécurité.

La situation économique de l'Erythrée est catastrophique et depuis 2001, la situation socioéconomique s'est également gravement dégradée.³ Selon Amnesty International, deux tiers de la population sont aujourd'hui dépendants de l'aide alimentaire mondiale. Les partis d'opposition, les organisations indépendantes de la société civile et les communautés religieuses non enregistrées sont interdits. Les opinions contraires à la ligne de gouvernement ne sont pas tolérées. Plusieurs milliers de prisonniers politiques pacifiques sont actuellement incarcérés. Les conditions définissant l'Etat de droit, de même qu'un ordre militaire ou civil sont inexistants. *La magistrature n'est pas en mesure de contester ou de rejeter les incarcérations arbitraires ou les actes militaires violant les droits humains. La protection des droits de l'homme pourtant fixée à la Constitution et dans des textes de lois n'a jamais été imposée ni respectée.*⁴

Ces dernières années, les Erythréens qui ont fui dans les pays voisins sont en augmentation. Nombre d'entre eux sont des hommes jeunes qui cherchent à se soustraire au recrutement obligatoire ou qui font déjà partie de l'armée. S'ils rentrent dans leur pays, ils risquent l'emprisonnement et la torture. Les rapports sont de plus en plus nombreux sur les sanctions que subissent également les parents des déserteurs et de ceux qui ont fui.

¹ OSAR (2007), Erythrée – Mise à jour: www.osar.ch/2007/03/21/0703_eri_update.

² Howard Hughes (2004); Eine Volksarmee besonderer Art – der Militärkomplex in Eritrea / *Une armée populaire d'un type particulier: le complexe militaire érythréen*: http://alt.connection-ev.de/Afrika/eri_militaer.pdf.

³ OSAR (2007), Erythrée – Mise à jour.

⁴ Amnesty International (2008), Amnesty Report. Eritrea: www.amnesty.de/jahresbericht/2008/eritrea.

2 Processus de militarisation en Erythrée⁵

En Erythrée, le pouvoir politique se concentre sur une seule personne, le Président de la République, Isayas Afewerki, lequel est également chef du PFDJ, de l'Assemblée nationale, du Conseil d'Etat et du gouvernement, ainsi que commandant en chef des forces armées. Cette dictature présidentielle soutenue par l'armée et les forces de sécurité n'a aucune légitimité démocratique, elle est de surcroît fortement militarisée. Isayas Afewerki s'arroge toutes les compétences dans les domaines politique, économique et social. Par conséquent, même s'ils sont formellement fixés à la Constitution, les droits humains fondamentaux n'ont une validité que très limitée en Erythrée. Dans les prisons de la sécurité nationale et de l'armée, les traitements inhumains et la torture sont monnaie courante.⁶

Pour comprendre ou pour le moins tenter de comprendre l'Etat martial qui règne aujourd'hui en Erythrée, le rôle politique, militaire et social qu'il joue, de même que la situation qu'y vivent les déserteurs et les objecteurs de conscience, il est nécessaire d'effectuer une brève rétrospective historique sur les divers processus de militarisation du pays.

2.1 Concept du FPLE

En mai 1991, la partie armée du *Front de libération du peuple érythréen* (FPLE) a mis fin avec succès à une guerre de libération de trente ans contre l'occupation de l'Erythrée par l'Ethiopie. C'est au cours de la démobilisation générale et des processus de restructuration du FPLE qui ont suivi entre 1991 et 1994, qu'ont été créés tous les services du complexe militaire actuel nommées *Forces de défense érythréennes* (EDF). A la fin de l'évolution du FPLE en EDF, un corps d'officiers a été mis en place. Celui-ci n'est pas seulement entièrement dévoué au gouvernement; son mode de recrutement particulièrement minutieux garantit également son absolue loyauté au Président. *C'est pourquoi on considérait que les structures dirigeantes de l'EDF étaient fortement axées sur la personne du Président et que les interventions présidentielles marquaient l'ensemble de la politique militaire et son mode de fonctionnement.*⁷

Le concept holistique de la lutte armée de libération a été à la base de la création du FPLE. Par conséquent, le mouvement était clairement divisé en deux types de structures, les unes militaires, les autres civiles. Mais tous leurs membres étaient unilatéralement considérés comme des combattants. Cette séparation entre autorités civiles et militaires existait également au niveau politique.

Jusqu'à la fin des combats, le FPLE a été une petite troupe de guérilleros. Aujourd'hui, il s'agit d'une des organisations militaires les plus fortes d'Afrique au sud du Sahara.

⁵ Sauf autre mention, les développements évoqués dans ce chapitre s'appuient tous en grande partie sur les travaux de Howard Hughes (2004).

⁶ OSAR (2007), Erythrée – Mise à jour.

⁷ Howard Hughes (2004), p. 28.

2.2 Introduction et fondements du service militaire obligatoire

2.2.1 Service militaire obligatoire durant la guerre de libération jusqu'en 1991

Dans ses premières années, le FPLE était constitué de combattants volontaires. La répression éthiopienne dans les villes et les villages d'Erythrée a été une des raisons de la forte croissance de leur nombre dès 1975. Mais les effectifs n'ont bientôt plus suffi pour couvrir les besoins sur le front. C'est pourquoi un programme de recrutement a été lancé pour mobiliser des volontaires, notamment dans les régions libérées et semi-libérées. Au moyen de propagande politique et de pressions sociales, on cherchait à convaincre les gens d'entrer dans l'armée. Au fil du temps, ce recrutement de volontaires est devenu un enrôlement par la contrainte. Jusqu'au début des années 1980, la résistance contre les offensives éthiopiennes du mouvement de libération érythréen a coûté la vie à de très nombreux combattants du FPLE qui n'ont pas pu être remplacés par de nouveaux volontaires. En 1981, une nouvelle campagne de recrutement a ensuite introduit un système des quotas qui définissait un nombre précis de nouvelles recrues mobilisables dans les régions libérées et semi-libérées. La poursuite des offensives éthiopiennes et les pertes érythréennes toujours aussi élevées ont finalement amené le FPLE à mettre en place l'année suivante un service militaire obligatoire général pour cet Etat érythréen qui n'existait pas encore. Le service obligatoire a été imposé avec vigueur et les oppositions⁸ au recrutement ont été rapidement étouffées par la force militaire. Dès cette époque, le mouvement de fuite via le Soudan et l'Ethiopie vers l'Europe et l'Amérique du Nord n'a plus cessé de croître. Même lorsque le FPLE a tenté de l'endiguer, mi-1985, il s'est maintenu sans faiblir jusqu'à la fin de la guerre de libération, en 1991. Le taux de désertion dans les camps d'entraînement du FPLE au Soudan augmentèrent également fortement. Une nouvelle campagne et l'appel national à la «lutte finale» lancé à la diaspora érythréenne, en 1991, a permis de renforcer à quatre-vingt-dix mille combattants les troupes déjà fortes de quatre-vingt mille appelés.

En 1991, après la fin des combats pour la libération et la prise du pouvoir au gouvernement, le FPLE cessa dans un premier temps ce recrutement à tous les niveaux. Il avait en effet besoin de ses ressources matérielles et en personnel pour les tâches gouvernementales et administratives. En tant que mouvement, le FPLE continua cependant d'exister et reçut pour mandat de mettre en place des structures de qualification pour les combattants déjà en service. Au cours de ces profondes restructurations et de la mutation du FPLE en EDF (outre la préparation d'un service national obligatoire, le service obligatoire précédent n'avait pas été annulé), toutes les institutions militaires et policières éthiopiennes qui existaient sur territoire érythréen ont été intégrées au nouveau gouvernement. Enfin, l'ancien centre d'entraînement du FPLE à Sawa a été entièrement transformé. Il est devenu le centre national érythréen de formation militaire.⁹

⁸ Le service obligatoire se heurta surtout à l'opposition de la population musulmane qui rejetait de toutes ses forces le recrutement des femmes.

⁹ Howard Hughes (2004).

En novembre 1991, le gouvernement décréta que l'ensemble des citoyennes et citoyens était désormais soumis au service national militaire obligatoire.¹⁰ Le décret de cette loi 18/1991 ancrant le service militaire dans le **National Service Programm** (NSP). Les adaptations apportées à ce texte en 1995 ne changèrent rien aux dispositions de base, soit le service militaire obligatoire pour tous les Erythréens, hommes et femmes entre dix-huit et quarante ans. Seules les femmes mariées en étaient exemptes, les mères célibataires et les personnes déclarées inaptes au service pour raisons de santé, pour autant que leur inaptitude ait été constatée par une commission médicale du gouvernement. La loi ne tenait toujours pas compte de l'objection de conscience pour raisons religieuses ou morales.¹¹

Le programme du service national se composait **d'une formation militaire de base** d'une durée de six mois puis d'un **service du travail** de douze mois dans une organisation militaire d'une discipline de fer. En tant que composante du programme de reconstruction et de développement du pays, les appelés y travaillaient surtout dans le cadre de ces deux projets. Ce n'est qu'après avoir accompli ces dix-huit mois que les combattants étaient libérés et retournaient à la vie civile.¹² Faisant partie de l'armée nationale de réserve, ils restaient toutefois soumis au service obligatoire *de jura* jusqu'à l'âge de quarante ans, mais la plupart du temps *de facto* jusqu'à cinquante ans. L'armée pouvait donc les rappeler en tout temps.¹³

Dans la perspective du vaste programme des restructurations, la mise en place du service militaire obligatoire n'a cependant réellement eu lieu qu'en 1994, après la déclaration d'indépendance. Depuis lors, les recrutements ont été effectués par étapes. Dans le cadre du service national, le FPLE, puis *le gouvernement provisoire de l'Erythrée* (GPE), a ensuite mis en place un programme d'introduction et de préparation au NSP sous la forme **d'un service de travail d'été obligatoire** constitué de tâches d'intérêt général. Il concernait tous les élèves de 11^e année des collèges, les étudiants et le personnel enseignant, ainsi que d'autres jeunes adultes. En août 2003, des centaines d'étudiants de l'Université d'Asmara ont été brutalisés car ils avaient refusé de participer à un des projets du service d'été obligatoire. Par la suite, ils ont été contraints de travailler dans de très dures conditions dans les centres militaires de Wia et de Galaalo, dans l'est du pays. Deux d'entre eux y sont morts d'une insolation.¹⁴

Après une année test en 1994, le service militaire obligatoire avec des paliers de recrutement de six à huit mois a définitivement été mis en place. Les enrôlements avaient lieu via des appels publics. Au cours des premières années, le gouvernement n'imposa pas encore strictement le service militaire à tous les groupes de population. C'est ainsi que de nombreuses appelées musulmanes ont pu discrètement se soustraire au recrutement. Dès le milieu des années 1990, les Témoins de Jéhovah qui déclaraient publiquement être objecteurs de conscience, ont été en re-

¹⁰ Amnesty International (2004), Eritrea: «Du hast kein Recht zu fragen» – Die Regierung widersetzt sich einer Überprüfung der Menschenrechte / *Tu n'as aucun droit de poser des questions; le gouvernement s'oppose à une enquête sur les droits humains*. AI Index: AFR 641 003/2004: [www2.amnesty.de/internet/deall.nsf/AlleDok/240AEB1D389E9E9BC1256F0F00438BE2/\\$FILE/AFR6400304.pdf](http://www2.amnesty.de/internet/deall.nsf/AlleDok/240AEB1D389E9E9BC1256F0F00438BE2/$FILE/AFR6400304.pdf).

¹¹ Howard Hughes (2004).

¹² Selon Amnesty International (2008), dans la pratique, le service militaire national peut être indéfiniment prolongé.

¹³ Howard Hughes (2004).

¹⁴ Amnesty International (2004).

vanche la cible de persécutions et d'une campagne générale d'exclusion. Nombre d'entre ont disparu dans les prisons militaires sans procédure régulière.¹⁵

Quatre-vingt mille appelés ont été formés au cours des cinq premiers tours de recrutement. Les sixième et septième (terminé en 1998) ont compté trente-cinq mille combattants supplémentaires.¹⁶

2.2.2 Service militaire obligatoire pendant la guerre contre l'Ethiopie

Une nouvelle restructuration des forces armées a eu lieu lorsque la guerre contre l'Ethiopie a éclaté. Peu de temps après, l'armée de réserve a été largement mobilisée, si bien qu'après quelques mois, les effectifs du EDF comptaient deux-cent mille soldats. Par ailleurs, l'incorporation des appelés a été fortement étendue; la politique d'exemption de service, jusqu'alors assez souple, a été en outre complètement abandonnée et remplacée par une politique *de dépistage actif et rigoureux des appelés*. Parallèlement, le rythme des recrutements a été accéléré et la formation de base réduite à deux ou trois mois, voire à un mois vers la fin de la guerre¹⁷. Aujourd'hui encore, les autorités régionales contrôlent que tous les appelés se présentent au recrutement. Pour ce faire, elles procèdent à des razzias en passant au peigne fin les maisons, les lieux de travail et les rues. La police arrête aussi les personnes soupçonnées de se soustraire. De plus, l'armée vient en renfort en procédant à des blocages des routes principales. D'après Amnesty International, il n'est pas rare que les forces armées ou de police tirent sur les personnes qui avaient cherché à échapper au recrutement.¹⁸ Selon les informations du gouvernement, la guerre contre l'Ethiopie a fait dix-neuf mille morts et des dizaines de milliers de blessés qui n'ont ensuite plus été en mesure de reprendre le service. Malgré ces lourdes pertes, les forces de l'EDF étaient passées à trois cent mille personnes à la fin de la guerre (la population érythréenne est estimée à près de quatre millions d'habitants). Outre la mise en place de l'armée de réserve, le gouvernement a ensuite levé **une armée de milice** constituée d'Erythréennes et d'Erythréens âgés de cinquante à soixante ans. Celle-ci a été envoyée sur les lignes arrières pour lutter contre les infiltrations et surveiller les bâtiments publics en compagnie des femmes non-appelées et des hommes jeunes, partiellement aptes au service.

2.2.3 Service militaire obligatoire après la guerre

Les combats ont duré jusqu'en juin 2000. Les recrutements se sont néanmoins poursuivis et dans un premier temps, l'armée de réserve n'a pas été démobilisée. Une démobilisation de cet immense réservoir de travailleurs aurait posé de gros problèmes au FPLE. D'un côté les emplois manquaient et de l'autre, les très nombreux combattants libérés qui se trouvaient sans perspective d'avenir auraient pu mettre en danger l'ordre politique et social ou faire trembler la dictature et le parti.¹⁹

La *campagne de développement Warsay-Yekealo* (WYDC) de l'été 2002 a été une tentative d'utiliser toutes ces forces de travail tout en reportant la date de la démobi-

¹⁵ Howard Hughes (2004), p. 25.

¹⁶ Howard Hughes (2004).

¹⁷ Howard Hughes (2004), p. 30.

¹⁸ Amnesty International (2004).

¹⁹ Howard Hughes (2004).

lisation. En réalité cette campagne étendait la durée du service du travail après la formation de base. Les brigades de travail ainsi regroupées et organisées sur un mode militaire ont été déployées dans des entreprises agroindustrielles de l'Etat et dans des projets gouvernementaux de construction d'infrastructures et de logements. Même si la WYDC a réalisé de nombreux projets, leur mise en œuvre était économiquement sans intérêt et leur qualité fréquemment insuffisante. En effet, les travailleurs et les ressources matérielles à disposition ont été utilisés de la moins bonne façon possible.²⁰

Dès l'année 2000, l'Erythrée affirmait disposer de plus de trois-cent mille combattants. On estime aujourd'hui que leur nombre a sensiblement augmenté. Daniel Mekonnen (2008) pense même qu'à ce jour, leur nombre a sans doute doublé. Relevons également que les appelés servent tous sans percevoir officiellement de solde.²¹

Le gouvernement justifie la poursuite des recrutements par la menace militaire que représente l'Ethiopie. Isayas Afewerki légitime la dictature et le maintien de l'état de guerre en Erythrée par le conflit frontalier avec l'Ethiopie qui de son côté, ne reconnaît toujours pas le tracé décidé par la commission des frontières, en 2000, pendant l'arrêt des combats d'une guerre sanglante qui a duré deux ans.²²

Le service militaire national, qui peut être accompli au sein de l'armée ou dans le secteur civil, peut être prolongé de manière indéterminée. *Hormis quelques exceptions, il était obligatoire pour tous les hommes entre dix-huit et quarante ans. Les recrues libérées du service ou les personnes âgées de quarante à cinquante ans devaient se tenir à disposition pour servir dans l'armée de réserve. Les femmes âgées de plus de vingt-sept ans étaient simplement exemptes de service.*²³

Le budget militaire de l'Erythrée (calculé en pourcentage du PIB) est le plus important au monde après ceux de la Corée du Nord et de l'Angola.²⁴

2.3 Méthodes de rééducation des nouvelles recrues

Le recrutement des nouveaux appelés s'appuie sur une double base constituée d'une formation politique et d'un entraînement militaire de base. Dans les camps d'entraînement, les recrues sont militairement formés, politiquement endoctrinés et *socialisés à grande échelle dans la communauté des tegadelti* (combattants)²⁵. Précédemment contraints au NSP, les jeunes doivent servir dans l'humilité et la contrainte. Ils sont en outre exposés aux injures et aux mauvais traitements.²⁶

²⁰ Id.

²¹ Id.

²² Howard Hughes (2004).

²³ Amnesty Report (2008), Erythrée.

²⁴ Mekonnen, Daniel R. (2008), *Parliamentary briefing on Eritrea and its relation with the EU. Background Document*, 1^{er} juillet 2008, European Parliament, Room A3H1: www.eepa.be/wcm/dmdocuments/Background%20note%20Eritrea.pdf.

²⁵ Howard Hughes (2004), p. 5.

²⁶ Mekonnen, Daniel R. (2008).

Au cours de la première partie militaire de cette instruction, les recrues accomplissent un entraînement physique sévère qui leur procure une excellente forme physique, mais est surtout destiné à leur endoctrinement social. Au moyen d'une formation politique, ils subissent également un endoctrinement de l'idéologie du FPLE. De plus, les recrues sont coupées de leur environnement social et totalement isolées. *Au cours de ce processus de rééducation, les recrues doivent abandonner tous leurs liens ethniques, religieux et sociaux et les devoirs qui en étaient issus, mais aussi leurs intérêts personnels, pour se subordonner totalement aux besoins et aux ordres du FPLE.*²⁷ Dans la perspective de réaliser l'idée d'une nation érythréenne indépendante, les dirigeants définissent comme équivalentes la loyauté à la nation et la loyauté au FPLE. Dans sa phase de création, le FPLE associait déjà le libéralisme, l'individualisme et l'intellectualisme (définis comme la triade des péchés mortels²⁸) et les considéraient comme une menace capitale qu'il fallait absolument éradiquer. Le programme de service national créé après la guerre de libération et ancré dans un texte de loi poursuivait les mêmes objectifs. Il devait contribuer à éliminer des comportements nuisibles et à endoctriner des modèles comportementaux en cohésion avec «la chose nationale» et le modèle des *tegadelti*. Le programme de travail d'été introduit en 1991 visait également à correspondre à l'image d'une société holistique et corporative dont l'objectif était, *pendant les longues vacances d'été, d'empêcher les jeunes, dont bon nombre avaient subi l'influence dépravée des occupants éthiopiens, de s'adonner à l'oisiveté et au laisser-aller et de les éloigner des mauvaises influences et des activités délétères.*²⁹

2.4 Militarisation du système éducatif

La douzième année scolaire qui avait été supprimée en 1991, a été réintroduite en 2003. Cependant, les élèves ne doivent plus l'accomplir dans les collèges existants mais à Sawa, au centre de formation de base de l'armée pour qu'ils puissent ensuite passer sans transition au programme de service national. Pour cette instruction dans les centres de formation de l'armée, les élèves du second cycle sont inscrits de force et soumis à une discipline strictement militaire.³⁰ *Cette «réforme» représentait clairement une militarisation de l'enseignement supérieur, un durcissement du contrôle de l'Etat et de l'armée sur les élèves du secondaire et les étudiants dont le gouvernement se méfie beaucoup.*³¹

Le système éducatif universitaire a également été militarisé. Les étudiants de l'Université d'Asmara et ceux d'autres établissements supérieurs sont presque tous des militaires réguliers libérés du service pour effectuer leurs études. Selon Amnesty International, il n'existe plus aujourd'hui en Erythrée d'enseignement supérieur indépendant de l'armée.³²

²⁷ Howard Hughes (2004), p. 5.

²⁸ Id.

²⁹ Howard Hughes (2004), p. 24.

³⁰ Mekonnen, Daniel R. (2008).

³¹ Howard Hughes (2004), p. 32.

³² Amnesty International (2008).

2.5 Militarisation des organes politiques

Dans chacun de leurs services, les administrations civiles ont été placées sous l'autorité des *zones d'opérations militaires* (ZOM) et de leurs commandants, lesquels prennent régulièrement part aux séances du gouvernement et du Conseil d'Etat. Au niveau des communes, l'administration civile est également directement subordonnée aux militaires locaux. De nombreux membres de l'EDF ont par ailleurs été élus dans les conseils d'administration des municipalités. Dans beaucoup d'entre elles, ils ont même été placés à leur tête. Cette infiltration des militaires à tous les niveaux de l'administration civile s'est vue sanctionnée lorsque l'Assemblée nationale a modifié la loi électorale, en 2002. Pour tous les futurs scrutins nationaux, celle-ci n'autorisait plus que la candidature de militaires actifs et de membres de la police. Pour les élections locales et régionales, le texte a été complété en 2004. Il réserve dix pour cent des sièges à l'armée et à la police.³³

3 Objection de conscience et mouvement croissant de fuite à l'étranger

Dès le début, le service militaire obligatoire a été impopulaire, surtout dans la population des villes.³⁴ C'est ainsi que dès 1994, un mouvement rapidement croissant de fuite à l'étranger a commencé. Le fait que depuis 1998, seule une insignifiante démobilisation des appelés avait eu lieu, a ensuite provoqué de nouvelles frustrations dans la population érythréenne. Parmi les lycéens et les étudiants, le refus d'effectuer le service du travail à Sawa a également augmenté. L'incertitude sur la durée du service militaire et dans les brigades de travail du WYDC (de plus en plus considérées comme du travail forcé) a eu pour effet que tous ceux qui n'étaient pas encore appelés au service obligatoire cherchèrent aussi à se soustraire au futur recrutement en se cachant ou en fuyant à l'étranger. Dès 2001, les procédures disciplinaires et les procédures pour activités religieuses interdites se multiplièrent radicalement. Les raisons du nombre croissant de celles et ceux qui choisissent de quitter l'Erythrée sont notamment les sanctions excessivement sévères, les arrestations arbitraires et les conditions inhumaines de détention (voir point 5).³⁵

Bien avant l'indépendance de l'Erythrée, des centaines de milliers de réfugiés érythréens vivaient déjà dans de nombreux pays étrangers, mais surtout au Soudan voisin où dès 2001, ils étaient déjà trois-cent mille.³⁶ La police et les forces de sécurité soudanaises les traitaient souvent mal, procédaient à des arrestations arbitraires et les obligeaient à payer des pots-de-vin en les menaçant de renvois forcés. Jusqu'au début de l'année 2004, quelques milliers de réfugiés étaient rentrés volontairement en Erythrée. Mais aujourd'hui encore, la plupart des exilés considèrent le Soudan comme une étape intermédiaire avant de gagner l'Europe. Cette volonté signifie cependant qu'ils partent pour un voyage dangereux à travers le désert de Lybie ou pire encore, en bateau vers l'Italie. En compagnie de passeurs souvent mal

³³ Howard Hughes (2004).

³⁴ Howard Hughes (2004), p. 24.

³⁵ Howard Hughes (2004), p. 36.

³⁶ Amnesty International (2004), chapitre 6: Flüchtlinge und HeimkehrerInnen.

organisés, nombre d'entre eux perdent la vie dans le désert libyen ou se noient pendant la traversée dans des embarcations de fortune sur une mer parfois déchaînée.³⁷

En 2000, après la fin de la guerre, l'opposition politique et armée croissante dans le pays a provoqué de nouveaux flux de réfugiés. La plupart d'entre eux sont des déserteurs et des objecteurs de conscience, mais aussi des personnes qui soutiennent les nouveaux mouvements de réformes démocratiques. On compte aussi parmi elles des membres du gouvernement, du service public et de l'armée.³⁸

Il est difficile de saisir en chiffres précis ce mouvement de fuite. Ceux-ci varient en effet selon les sources. Beaucoup d'Erythréens qui vivent à l'étranger ont en outre passé illégalement la frontière de leur pays. Dans son World Report 2008, Human Rights Watch rapporte qu'en 2006 et 2007, près de cent vingt jeunes hommes sont arrivés chaque semaine au Soudan après avoir fui le recrutement dans l'armée. En Ethiopie, on en comptait cinq cents par mois pour la même période, bien que d'après certaines informations les douaniers avaient reçu l'ordre de tirer sur les fuyards.³⁹ Le gouvernement réagit avec une extrême sévérité et mène des razzias de plus en plus dures pour remettre les déserteurs à l'EDF, ce que confirme également un article paru le 22 mai 2008 sur awate.com. Celui-ci rapporte que le gouvernement érythréen aurait annoncé qu'il fallait «chasser» les déserteurs et les abattre. Mais les autorités seraient de plus en plus fréquemment confrontées au fait que de leur côté, les forces mandatées pour poursuivre les déserteurs fuiraient elles-mêmes de plus en plus souvent le pays.⁴⁰ Un autre article paru sur awate.com relate que malgré le danger d'être tué pendant leur fuite, six cents adolescents ont fui le pays en mars 2007. La plupart d'entre eux fuyaient le dix-neuvième tour de recrutement. Depuis peu, beaucoup de ceux qui veulent sortir d'Erythrée sont armés et donc capables de se défendre.⁴¹ Selon les informations du gouvernement de novembre 2007, le nombre des réfugiés érythréens serait passé de trois-cent personnes par mois en moyenne à six-cent. Près de la moitié d'entre elles étaient membres de l'armée érythréenne.⁴²

3.1 Durcissement des conditions de sortie du pays

Le gouvernement a promulgué un décret autorisant la sortie d'Erythrée uniquement aux personnes voyageant dans l'intérêt de l'Etat (autorisation spéciale) et aux personnes qui ont accompli leur service militaire ou en sont exemptés.⁴³

Mais dans la pratique, les choses sont tout autres. Les hommes âgés de moins de cinquante-quatre ans, les femmes de moins de quarante-sept ans et les Témoins de

³⁷ Id.

³⁸ Id.

³⁹ Human Rights Watch (HRW) (2008), *World Report. Events of 2007*, p. 113: www.hrw.org/sites/default/files/reports/wr2k8_web.pdf.

⁴⁰ Awate.com (2008), *Government's Independence Day Present: More Youth Round Ups*: www.awate.com/portal/content/view/4854/3/.

⁴¹ Awate.com (2007), *Desertion, Cash Shortages & Disappeared Journalists*: www.awate.com/portal/content/view/4511/3/.

⁴² Reuters AlertNet (2007), *Ethiopia sees highest Eritrean refugee influx*, 14 décembre 2007: www.alertnet.org/thenews/newsdesk/L14534808.htm.

⁴³ Howard Hughes (2004), p. 24.

Jéhovah se sont vus refuser catégoriquement le visa de sortie qu'ils demandaient. Depuis 2006, le gouvernement refuse aussi les visas de sortie aux enfants de plus de onze ans, parfois même de plus de cinq ans en arguant qu'ils se rapprochent de l'âge où ils devront accomplir leur service militaire, ou parce que leurs familles vivant à l'étranger n'avaient pas payé les deux pour cent d'impôt. Certains Erythréens ont obtenu le précieux sésame pour l'étranger après avoir payé une caution de cent-cinquante mille nafka (dix nafka = env. CHF 0,57). De très nombreux Erythréens de l'étranger en visite en Erythrée ont vu leur sortie reportée jusqu'à deux mois, voire même l'établissement des papiers nécessaires carrément refusé.⁴⁴

3.2 Banque de données pour la saisie informatique des déserteurs

Depuis 2002, l'Erythrée a mis en place des registres d'inscription pour dresser à grande échelle le relevé des appelés, de ceux qui ont fui le recrutement, des déserteurs et des contribuables. De leur côté, les administrations locales et les établissements d'enseignement ont rétroactivement identifié les enfants et adolescents pour saisir ces informations dans une banque de données. Pour toute demande de licence permettant d'ouvrir un commerce, des questionnaires doivent être remplis qui mentionnent précisément l'endroit où vivent des enfants et des proches éventuels qui séjournent hors du pays. De plus, avec l'aide des représentations érythréennes à l'étranger, la commission chargée des affaires de la diaspora a lancé un questionnaire au sein de la diaspora. Pour tous les Erythréens inscrits dans une ambassade, y répondre était obligatoire. Ce questionnaire leur demandait des informations détaillées sur les membres de leur famille à l'étranger et en Erythrée. Des informations ont aussi été réunies sur les Erythréens qui évitaient d'aller dans les ambassades de leur pays. Cette banque de données permet ainsi au gouvernement érythréen d'identifier un grand nombre de ceux qui ont fui le recrutement, mais aussi les déserteurs et leurs familles.⁴⁵

Amnesty International rapporte également que depuis l'époque de la guerre d'indépendance, les services de sécurité érythréens possèdent des informations, pour la plupart de source directe, sur les membres ELF, de même que sur des dissidents présumés du FPLE.⁴⁶

3.3 Sanctions contre les familles des déserteurs

Dès 2004, Amnesty International a reçu des rapports attestant les sanctions que subissent les parents et les proches des déserteurs et des objecteurs de conscience, notamment l'incarcération lorsqu'un fils ou une fille a fui à l'étranger.⁴⁷ Dans son rapport 2008, Amnesty International confirme une nouvelle fois les faits: *Les proches des jeunes qui se sont soustraits au recrutement ou ont fui à l'étranger ont été arrêtés par la police et contraints de verser de fortes sommes d'argent si les*

⁴⁴ United States Department of State (2008), *2007 Country Reports on Human Rights Practices – Eritrea*: www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain?page=printdoc&docid=47d92c16c1.

⁴⁵ Informations d'un expert de l'Erythrée connu de l'OSAR.

⁴⁶ Amnesty International (2004), chapitre 6: Flüchtlinge und HeimkehrerInnen.

⁴⁷ Amnesty International (2004).

appelés en fuite ne rentraient pas en Erythrée. S'ils ne pouvaient pas payer, on les a incarcérés pour une durée indéterminée. Toujours d'après Amnesty International, les familles ont parfois été prises en otage pour obliger la personne recherchée à rentrer en Erythrée.⁴⁸

Selon un autre rapport paru sur awate.com,⁴⁹ les emprisonnements de parents ont commencé en juillet 2005. Cette offensive visait les parents des enfants qui ne s'étaient pas présentés aux convocations de recrutement depuis 1994, les parents des élèves qui après la fin de la 11^e classe ne s'étaient pas inscrits à Sawa et les parents de déserteurs et d'autres personnes qui avaient quitté le pays sans visa de sortie. Par la suite, ils ont été libérés sur caution lorsqu'ils avaient ramené leurs enfants et avaient payé une amende de dix mille ou cinquante mille nakfas, selon que leur enfant se trouvait dans le pays ou à l'étranger.

4 Persécutions et incarcérations arbitraires

En Erythrée, les droits humains sont massivement violés et la situation empire de jour en jour. Elle rend impossible et interdit même la présence et le travail des organisations non-gouvernementales qui s'occupent de développement, des droits de l'homme et d'autres activités.⁵⁰ Le gouvernement refuse tout dialogue sur les droits humains et s'oppose à tout contrôle international. Les conventions indépendantes en la matière sont également interdites.⁵¹ Dans le pays, les critiques à l'égard du gouvernement sont passées sous silence. Les persécutions, les arrestations arbitraires et la torture sont très répandues. En septembre 2001, la presse indépendante et l'opposition au sein du parti ont été brutalement démantelées.⁵² Tous les journalistes et éditeurs des services de presse indépendants qui n'avaient pas réussi à quitter le pays ont été incarcérés. Depuis lors, il n'existe plus de presse indépendante en Erythrée.

Les persécutions religieuses et les mauvais traitements infligés aux personnes qui cherchent à se soustraire au service militaire sont de plus en plus nombreuses. La torture que pratique l'armée est un des moyens les plus systématiquement utilisés. Les conditions d'incarcération sont extrêmement dures et les organisations comme la Croix-Rouge Internationale (CICR) se voient refuser l'accès aux prisonniers.⁵³

⁴⁸ Amnesty International (2008).

⁴⁹ awate.com (2005), *Government To Jailed Parents: «Pay 10–50,000 Nakfa, Hunt Down Your Children»*: www.awate.com/artman/publish/printer_4188.shtml.

⁵⁰ Mekonnen, Danier R. (2008).

⁵¹ Amnesty International (2004).

⁵² OSAR (2007).

⁵³ Freedom House (2008).

4.1 Incarcérations et torture des déserteurs et des objecteurs de conscience

D'après Amnesty International, de plus en plus de jeunes gens qui ont tenté d'éviter le recrutement ou d'échapper au service militaire obligatoire subissent torture et mauvais traitements. Les prisonniers ne reçoivent aucune information sur les accusations portées contre eux, n'ont pas le droit de se défendre eux-mêmes ou de se faire représenter. Bien entendu, ils n'ont accès à une aucune justice indépendante qui leur permettrait de dénoncer la violation de leurs droits fondamentaux.⁵⁴ Les sanctions ne touchent pas seulement les déserteurs ou les objecteurs de conscience, elles sont aussi appliquées pour d'autres délits militaires comme une absence sans autorisation de sortie ou l'insoumission à un ordre. La loi prévoit une peine de deux ans de prison pour non-présentation au recrutement. Mais de facto, les coupables sont punis par les commandants sans autre forme de procès. *Les sanctions habituelles sont la torture et l'incarcération arbitraire pour une durée indéterminée.*⁵⁵ Notons encore que l'objection de conscience pour des raisons morales n'est toujours pas reconnue en Erythrée.

Les délits commis par les membres des forces armées relèvent normalement de la loi martiale. Après l'indépendance, l'Erythrée a gardé l'ancien code pénal. Celui-ci fixe les sanctions prévues pour les délits commis dans le secteur militaire, notamment cinq ans d'emprisonnement pour désertion. *En période «d'état d'urgence et de mobilisation générale ou de conflit armé», la sanction peut même être la peine capitale «dans les cas les plus graves» (article 300). Cela signifie que la peine de mort peut être prononcée pour «mutinerie» pendant l'état d'urgence, la mobilisation générale et la guerre (article 312). Les délits de «démoralisation des troupes» (article 324), de «lâcheté devant l'ennemi» (article 325) et de «capitulation d'un officier commandant» (article 326) sont passibles de peines de prison dans les cas courants ou de peine de mort dans des circonstances exceptionnelles.*⁵⁶

Les quelque deux-cent-vingt Erythréens qui ont été expulsés de force de l'île de Malte en septembre et octobre 2002, ont été arrêtés à leur arrivée à Asmara et incarcérés dans le camp de prisonniers militaire d'Adi Abeto. Amnesty International rapporte que les femmes et les enfants, ainsi que les personnes qui avaient dépassé l'âge du service obligatoire (quarante ans) ont été relâchés après quelques semaines. Les personnes retenues étaient en majorité des déserteurs et des objecteurs de conscience. Ils restèrent tous en prison sans contact avec le monde extérieur et ont subi la torture. Quelques anciens combattants du FLPE ont été incarcérés dans «l'aile B» de la prison militaire, d'autres déplacés en décembre 2002 dans le pénitencier secret de l'île de Dahlak Kebir. En juillet 2003, les civils (env. 95) ont été transférés une nouvelle fois dans des prisons secrètes dans les terres cette fois-ci. Les déserteurs et les objecteurs de conscience (env. 85) sont quant à eux restés emprisonnés à Dahlak Kabir.⁵⁷

⁵⁴ Amnesty International (2004).

⁵⁵ Id.

⁵⁶ Amnesty International (2004), chapitre 5: Misshandlung von Militärdienstleistenden.

⁵⁷ Id.

Human Rights Watch a accusé l’Egypte d’avoir récemment expulsé de force quarante-cinq Erythréens vers leur pays; le nombre exact devrait toutefois être beaucoup plus élevé. Parmi eux, on comptait douze femmes et deux enfants. En juin 2008, L’Egypte avait déjà déporté mille deux-cents Erythréens. En décembre de la même année, sept cent-quarante expulsés d’Egypte étaient encore en prison. Human Rights Watch accuse aussi Israël, d’avoir expulsé des Erythréens en Egypte sans leur avoir accordé l’accès à une procédure d’asile régulière.⁵⁸

Awate.com rapporte de son côté qu’en 2006, l’EDF a procédé à des razzias et à des recrutements dans les camps de réfugiés situés sur territoire soudanais.⁵⁹

4.2 Les prisonniers politiques

Les dissidents ne sont pas tolérés en Erythrée et les forces de sécurité procèdent fréquemment à l’arrestation de personnes suspectées d’être critiques à l’égard du gouvernement. Les autorités placeraient aussi des téléphones sur écoute et surveilleraient les connexions internet.⁶⁰ Depuis l’indépendance, il n’y a plus de procès politiques. Tous les prisonniers politiques sont incarcérés pour des périodes indéterminées dans des prisons secrètes et sans contact avec l’extérieur. Le gouvernement conteste les faits et tient secrets les lieux de détention. Il n’autorise pas non plus les contacts avec les détenus qui sont retenus sans avoir été présentés devant un juge, sans inculpation ni procès.⁶¹

Les persécutions massives de l’opposition ont commencé en 2001 avec l’arrestation de onze anciens ministres du gouvernement.⁶² Ils faisaient partie du «Group of 15», qui critiquait publiquement le Président Isayas Afewerki. Ils revendiquaient par ailleurs un Etat de droit, ainsi que la justice par des voies légales et pacifiques.⁶³

Peu après, dix journalistes ont été arrêtés sans inculpation pour avoir publié des articles sur ce mouvement de réformes démocratiques. Les personnes qu’ils avaient interviewées ont également été arrêtées par la suite, notamment des collaborateurs de la radio et de la télévision d’Etat. Toute presse privée a été alors interdite. D’autres journalistes ont encore été emprisonnés ou sanctionnés par un service militaire prolongé. Selon un rapport d’Amnesty International de 2008, la plupart d’entre eux sont aujourd’hui encore en prison. On estime par ailleurs qu’environ cinquante journalistes ont réussi à fuir à l’étranger. Après cette vague d’arrestations en 2001, de nombreux autres fonctionnaires, diplomates, commandants militaires, collaborateurs du service de santé, commerçants et quelques journalistes ont été incarcérés. La majorité d’entre eux avait été des membres de longue date du FLPE. Plusieurs centaines des personnes arrêtées en 2001 se trouvent toujours en détention se-

⁵⁸ Human Rights Watch (HRW) (2009), *Egypt: Stop Deporting Eritrean Asylum Seeker*: www.hrw.org/en/news/2009/01/08/egypt-stop-deporting-eritrean-asylum-seekers.

⁵⁹ Awate.com (2006), *PFDJ Rounds Up Eritreans In Sudan*: www.awate.com/portal/content/view/full/4398/19/.

⁶⁰ Amnesty Report (2008).

⁶¹ Amnesty International (2004).

⁶² Amnesty International (2004).

⁶³ Freedom House (2008), *The worst of the worst. The world's most repressive societies*: www.unhcr.org/refworld/country,,FREEHOU,,ERI,,483f82a62,0.html.

crète. Au cours des dix premières années qui ont suivi l'indépendance, les forces de sécurité ont fait des centaines, voire des milliers de prisonniers politiques.⁶⁴

Plus de deux-cents membres de l'ethnie des **Afar** ont été arrêtés sans inculpation en 1999 pour contacts présumés avec la «Red Sea Afar Democratic Organisation», en Ethiopie. Amnesty International rapporte aussi que des **citoyens éthiopiens** se trouvent en détention secrète en raison de leur nationalité. Les Ethiopiens et les Erythréens d'origine éthiopienne sont fréquemment soupçonnés de sympathiser avec l'Ethiopie. Toujours selon Amnesty International, nombre de prisonniers de guerre érythréens que les Ethiopiens ont renvoyés dans leur pays après la guerre ont également été incarcérés. Il s'agit des sept-cents combattants qui ont été rapatriés en 2003 sous la responsabilité du CICR.⁶⁵

L'ethnie des **Kunama** qui vit dans le sud-ouest de l'Erythrée est également soupçonnée de sympathiser avec l'Ethiopie. C'est ainsi qu'un nombre inconnu de civils a été arrêté dans cette région du pays.⁶⁶

Les autorités ne divulguent pas les lieux de détention des prisonniers incarcérés dans des pénitenciers secrets où nombre d'entre eux «disparaissent». *On ne peut estimer le nombre de disparus qui survivent dans les prisons, ni de ceux qui sont illégalement exécutés ou meurent de maladie en raison de la sévérité des conditions de détention et du refus de leur prodiguer des soins.*⁶⁷

4.3 Persécution des communautés religieuses minoritaires⁶⁸

Une des évolutions inquiétantes de la situation depuis 2003 sont les persécutions pour motifs religieux, en particulier contre **les minorités chrétiennes**. Outre les quatre religions officiellement reconnues, soit l'église orthodoxe érythréenne, l'islam sunnite, l'église catholique érythréenne et l'église évangélique luthérienne Mekane-Yesus, il existe douze plus petites communautés chrétiennes d'origines différentes, la plupart de tendance pentecôtiste ou évangélique. Elles sont fréquemment réunies sous le terme de *Pentes*.⁶⁹ En mai 2002, le gouvernement a interdit toutes les communautés religieuses qui ne font pas partie des quatre religions reconnues par l'Etat et ordonné leur fermeture. Cette décision est en contradiction avec la Constitution, laquelle fixe *que chaque citoyen a le droit d'exercer la religion de son choix et de le faire publiquement. Les discriminations pour motifs religieux sont interdites.*⁷⁰ Selon Amnesty International, plus de quatre-cents membres de minorités religieuses étaient en prison en 2004. L'organisation rapporte en outre des arrestations qui ont eu lieu dans locaux privés pendant les offices religieux et d'élèves qui ont été arrêtés en possession d'une Bible pendant leur service de travail. De plus, des membres de l'église «Hallelujah» ont été contraints par la torture de renoncer à leur foi. Toujours selon Amnesty International (rapport 2008), pour la seule année 2007, plu-

⁶⁴ Amnesty International (2004).

⁶⁵ Id.

⁶⁶ Id.

⁶⁷ Id.

⁶⁸ Les informations développées dans ce chapitre s'appuient en grande partie sur les communications d'Amnesty International (2004).

⁶⁹ Amnesty International (2004).

⁷⁰ Amnesty International (2004), chapitre 3.

seurs centaines de membres de minorités religieuses ont été arrêtés. Sans inculpation ni procès ils sont coupés du monde extérieur pour une durée indéterminée. Leurs lieux de culte ont été fermés et les biens des paroisses et l'argent des projets d'entraide confisqués. Le chef de l'église orthodoxe érythréenne a également été arrêté en 2007 par les forces de sécurité et remplacé par un patriarche nommé par le gouvernement. Dans ce même rapport, Amnesty International chiffre le nombre de prisonniers détenus pour raisons religieuses à au moins deux mille personnes (à fin 2007).⁷¹

Les raisons de cette répression des minorités religieuses n'ont pas été communiquées. On pense qu'elle vont de pair avec les actions du gouvernement contre le nombre toujours plus important de jeunes gens qui tentent de désertier ou de refuser d'accomplir leur service militaire.

Dès le milieu des années 1990, les **Témoins de Jehovah** ont été persécutés en raison de leur foi qui les oblige à refuser d'accomplir leur service militaire. Le gouvernement ne reconnaît pas l'objection de conscience pour motifs religieux. En 1994, ils ont été déchus de leurs droits politiques et civiques. Enfin, les autorités les emprisonnent aussi pour avoir célébré des cultes dans leurs logements.⁷²

D'après certains anciens prisonniers, des Bibles leur ont été confisquées, puis brûlées. Tous ceux qui pratiquent leur foi en prison ou pendant leur service militaire sont sévèrement punis, enfermés ou torturés.

A tous ces chrétiens détenus viennent s'ajouter des centaines de prisonniers de religion musulmane qui purgent de longues peines. Il s'agit plus particulièrement de **musulmans** qui vivent dans l'ouest du pays, le long de la frontière avec le Soudan. On les accuse d'avoir des contacts avec les islamistes ou les forces d'opposition de l'Eritrean Liberation Front (ELF). Eux non plus n'ont jamais été inculpés. On les a en partie simplement arrêtés pour s'être plaint des discriminations dont ils sont l'objet.⁷³

⁷¹ Amnesty International (2004).

⁷² Id.

⁷³ Pour davantage d'informations et de rapports sur les restrictions de la liberté religieuse et les incarcérations, voir notamment l'International Religious Freedom Report 2008 de l'USSD: www.unhcr.org/refworld/topic,464db4f52,464dbd912,48d5cbb0e,0.html.

5 Torture et conditions inhumaines de détention

Les arrestations arbitraires et les incarcérations sans procès, ainsi que la torture sont monnaie courante en Erythrée, en particulier pendant les interrogatoires et les châtiments que subissent les dissidents, les prisonniers politiques et les déserteurs. Ces détenus sont régulièrement torturés et isolés dans des cellules souterraines ou des conteneurs maritimes surpeuplés. Le service militaire obligatoire et répétitif qu'impose le gouvernement, ainsi que les conditions de vie très dures pendant cette période ont poussé des milliers de jeunes gens à fuir à l'étranger.⁷⁴

Un ancien détenu de la prison d'Adi Abeto, qui avait été expulsé de l'île de Malte raconte: *... un jeune homme d'Asmara (également expulsé de Malte) a été blessé par balles dans la cour de la prison. Il est mort peu après. Allongés sur le sol, les vingt-sept prisonniers qui avaient tenté de fuir ont été brutalement frappés; certains saignaient à la tête, d'autres avaient les dents cassées ou les lèvres déchirées. L'un d'entre eux a eu un bras cassé qui n'a jamais correctement guéri, un autre a perdu une jambe d'un coup de baïonnette.*⁷⁵

5.1 Méthodes de torture

Grâce à des entretiens avec des prisonniers libérés ou qui avaient réussi à s'échapper, Amnesty International a pu documenter par recoupements leurs récits sur la torture et les mauvais traitements qu'ils avaient subis. Attacher les détenus à une corde est la méthode de torture la plus fréquemment utilisée. Une des formes la plus courante de cette méthode porte même un nom, «l'hélicoptère», mais ce n'est pas la seule. Mains et pieds attachés dans le dos, les victimes ont le visage à terre. Torse nu, ils sont laissés en plein soleil le jour, puis dehors pendant les nuits de gel. Seuls deux ou trois répit journaliers pour les repas ou pour aller aux toilettes interrompent cet enfer. Dans la prison de Dahlak Kebir, la plus longue de ces tortures aurait duré cinquante-cinq jours. Mais une ou deux semaines est la durée la plus courante. La méthode «Jésus-Christ» consiste à attacher les poignets du détenu à une branche d'arbre, un bloc de bois sous les pieds qui est ensuite retiré. Dans cette position qui ressemble à une crucifixion, la victime est suspendue quelques centimètres au dessus du sol pendant qu'on lui bat le dos dénudé. En raison de sa dureté, cette méthode est «limitée» à une durée de dix à quinze minutes. Outre celles que nous venons d'évoquer, on connaît de multiples façons de torturer les prisonniers en les attachant. Les électrochocs et les tortures sexuelles font partie des méthodes d'interrogatoire couramment utilisées sur les détenus politiques.⁷⁶

⁷⁴ Mekonnen, Daniel R. (2008).

⁷⁵ Amnesty International (2004), chapitre 4: Folter und Misshandlungen von Gefangenen.

⁷⁶ Amnesty International (2004), chapitre 4: Folter und Misshandlungen von Gefangenen.

5.2 Violences faites aux recrues féminines

Le viol, les violences sexuelles et les brutalités que subissent les femmes au sein de l'armée sont tout aussi répandus.⁷⁷ Il existe des déclarations d'anciennes recrues sur les types de violences sexuelles couramment pratiquées sur les appelés femmes. Amnesty International (2004) parle également de violences sexuelles, y compris le viol, de relations sexuelles obtenues sous la menace de tâches militaires lourdes, de refus de permission, de coercition, voire même d'esclavage sexuel. Un des moyens de pression a également été d'envoyer les recrues femmes sur le front pendant la guerre. Les femmes enceintes étaient ensuite renvoyées chez elles, mais dans leur communauté, non-mariées, elles enduraient une grave exclusion sociale.⁷⁸

5.3 Conditions de vie dans les prisons

Aux tortures s'ajoutent les terribles conditions de détention dans des cellules, souvent souterraines, sombres et sales, ou dans des conteneurs maritimes surpeuplés et surchauffés, ainsi que les traitements inhumains et humiliants auxquels sont soumis les détenus.⁷⁹

Les prisonniers politiques sont emprisonnés dans beaucoup de lieux de détention récents ou des endroits servant de prison, tous tenus secrets. Nombre d'entre eux sont souterrains, Y accéder est interdit. Officiellement, ils ne sont pas considérés comme des prisons mais sont néanmoins contrôlés par l'armée et les services de sécurité de l'Etat. Les détenus politiques sont également retenus dans les services de sécurité des postes de police ou dans les prisons officielles. Quelques exemples: *Wenji Mirmera* (connue sous le nom de *Karchele*), une prison sur l'île principale de Dahlak Kebir composées de cabanes aux toits de tôle ondulée, plusieurs prisons de l'armée comme la *Haddis Ma'askar* et la *Mai Temenai* (qui entretient des cellules souterraines) et *l'aile B* (un ancien dépôt US, également appelé *Track B*). Pour les interrogatoires et les peines de courte durée, on utilise aussi des «maisons de sécurité» secrètes, contrôlées par la sécurité d'Etat, à Asmara et dans d'autres villes.⁸⁰

Dans beaucoup de prisons secrètes, des conteneurs maritimes en métal (venant des ports de Assab et de Massawa) servent de cellules au nombre croissant de prisonniers.⁸¹

Contrairement aux prisons secrètes, recevoir des visites de la famille et de la nourriture est autorisé dans les prisons civiles officielles. Les conditions de détention y sont moins dures. Mais il existe parallèlement des pénitenciers militaires où sont retenus des membres des forces armées et des appelés au service obligatoire. Les centres de «rééducation» surveillés dans les fiefs militaires en font également partie. Le plus connu est la prison d'Adi Abeto, dans les environs d'Asmara.⁸²

⁷⁷ Mekonnen, Daniel R. (2008).

⁷⁸ Amnesty International (2004), chapitre 5: Misshandlung von Militärdienstleistenden.

⁷⁹ Amnesty International (2004).

⁸⁰ Id.

⁸¹ Id.

⁸² Amnesty International (2004), chapitre 4: Grausame Gefängnisbedingungen.

Les conditions de détention dans les prisons secrètes que décrivent les prisonniers évadés sont d'une extrême dureté. Les prisonniers survivent dans des cellules souterraines sans lumière ou dans des conteneurs maritimes surpeuplés et chauffés à blanc pendant la journée. En raison des conditions d'hygiène tout aussi déplorables, nombre d'entre eux seraient infestés de poux corporels et souffrent de diarrhée permanente. Ils dorment à même le sol humide et sale, sous des couvertures crasseuses, ne reçoivent que très peu d'eau, d'ailleurs impropre à la consommation, peu d'aliments cuits et peu d'eau pour se laver. Les soins médicaux sont en outre inexistant. Beaucoup de détenus seraient morts en prison, mais les causes ne font l'objet d'aucune enquête. Les familles ne sont pas informées non plus du décès de leur proche.⁸³

⁸³ Id.